



Question divorce: Pension alimentaire et enfants

Fiche pratique publié le **22/06/2016**, vu **1791 fois**, Auteur : [Cabinet GC](#)

Question d'internautes via avocat-gc.com/divorce

Je voudrais vous posez une question sur la pension alimentaire voila je suis divorcé depuis plus de 10 ans je verse une pension alimentaire a mon ex pour les enfants dont le juge a ordonné est de 300 euros par mois soit 100 euros par enfants mais voila sur les trois enfants il y a les de premiers qui sont majeurs et d apres la famille mes deux garçons travaillent mais comme moi je n'ai plus aucune nouvelle de mes enfants j ecris a mon ex elle me repond pas comment savoir s ils travaillent tous les deux et si je dois toujours payer la pension alimentaire pour les deux majeurs ?

Réponse:

La pension alimentaire est due jusqu'à ce que vos enfants aient une activité professionnelle régulière. Ce qui semble être le cas. Vous pouvez donc faire une requête auprès du Juges aux Affaires familiales afin de modifier le montant du versement.

Posez toutes vos questions sur <http://avocat-gc.com/divorce>

NOUS INTERVENONS DANS TOUTE LA FRANCE [Notre cabinet à Paris](#): 42 Rue de Lübeck, 75116 Paris 01 47 04 25 40 // [Notre cabinet au Havre](#)
: 1, rue Joseph Morlent 76600 Le Havre - 02 35 45 31 06